

***Résolution No 1 sur les conditions de
poursuite de la mise en oeuvre d'EVM
AD du 24 mai 2000 à Orbe***

Considérant:

- le fait qu'on ne sait plus quels axes et valeurs pédagogiques recouvre le sigle " EVM " et où va la "mutation"
- le désarroi de l'état-major de la Barre, son incapacité à assumer un leadership (donner du sens) ou même à assumer la gestion administrative de l'Ecole: indiquer le droit en vigueur (Directives internes, Programmes, ...), répondre aux demandes, rembourser les membres de ses commissions...
- la colère des enseignant-es concernant la pression sur les effectifs de classes, vu notamment la poursuite d'Orchidée au Secondaire et l'hypocrisie concernant le cycle 3-4P, où l'on est " invité " à anticiper EVM sans en avoir les moyens
- la surcharge chronique dans laquelle se débattent des collègues désécurisé-es par le flou ambiant (tout est " provisoire et évolutif"), par les contraintes paradoxales (en l'absence de réponses à leurs questions, on leur dit: " débrouillez-vous, vous êtes des pro", mais on les traite bien souvent comme des exécutants), ou par la difficulté de faire la part de ce qui doit changer de ce qu'il faut garder et mettre en valeur dans les pratiques quotidiennes
- la confiance bien mal récompensée, voire la complaisance de la SPV suite aux promesses non tenues par le DFJ sur les points ci-dessus...

... mais considérant cependant:

- la nécessité de répondre aux attentes des élèves et d'honorer le vote populaire de décembre 96
- la ligne pédagogique à laquelle tiennent la SPV et le SER, concrétisée par notre engagement pour EVM lors du référendum de 1996
- la dynamique de réflexion et de rénovation des pratiques dans laquelle se sont lancé-es des centaines d'enseignant-es
- les efforts de formation continue consentis par eux
- les premières mesures prises pour mieux gérer l'Ecole (audit, clarification des consignes, amélioration de la formation continue...)
- les nombreux groupes de travail dans auxquels participent des membres SPV, qu'il s'agit d'encourager et de coordonner...

L'AD/SPV, réunie le 24 mai 2000 à Orbe:

1° **alerte** les autorités et l'opinion publique sur l'urgence de permettre à l'Ecole de recouvrer un peu de sérénité, sans briser l'élan de la réforme par des recettes de type réactionnaire ou néolibérale

2° **conditionne** la poursuite du soutien SPV à EVM et au DFJ aux aménagements minimaux suivants:

a) pour l'Ecole, les élèves et leurs parents:

- au plan financier, le respect des *normes* pour enseigner (RLS 164) et non la référence à des *moyennes cantonales* ou à des scénarios Orchidée
- au plan organisationnel, la mise en place d'une équipe de pilotage digne de ce nom (capable notamment de dire *qui fait quoi*, dans des délais permettant la réflexion), la consolidation d'un dispositif de formation des enseignant-es performant, ainsi qu'une politique d'information enfin crédible
- au plan conceptuel, la publication de documents fiables, tant de mise au point théorique que pour la mise en œuvre pratique d'EVM

b) pour les enseignants et leurs associations professionnelles:

- la prise en compte rapide des demandes ressortant de la vaste enquête sur la pénibilité, à ne pas confondre avec les compensations en temps dues aux enseignant-es par la négociation sur le Statut des fonctionnaires
- l'allocation de moyens pour les personnels engagés dans les groupes de réflexion et de recherche (décharges ou indemnités), afin de générer des contenus de qualité, dans des conditions acceptables¹

3° **menace** de retirer tout soutien aux autorités qui dénaturent EVM, et de se replier sur la critique du processus et la seule défense syndicale des conditions de travail des enseignant-es, si la présente résolution n'est pas suivie d'effets concrets, effets dont le comité cantonal rendra compte aux enseignant-es vaudois-es à fin 2000.

¹ Très concrètement, le comité propose de lancer un appel au boycott de tous les groupes de travail ou commissions départementales si les collègues engagé-es par le DFJ ne sont pas déchargé-es ou indemnisé-es correctement, outre le défraiement de leur déplacement.